



Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond

Avenant n° 1 au marché F20002

Septembre 2020

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n° [REDACTED] du Bureau du [REDACTED],

ET D'AUTRE PART

L'entreprise QUALIT'R, située 78 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu, représentée par M. Olivier GUICHARD, gérant,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 12/02/2020 à l'entreprise QUALIT'R a pour objet la réalisation des travaux relatifs au **Lot n° 1b « Démolition »** du marché de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Suite à des prélèvements effectués lors du chantier, un désamiantage complémentaire doit être réalisé au niveau des menuiseries extérieures du hall d'entrée.

L'entreprise QUALIT'R possède toutes les qualifications et assurances nécessaires à ces travaux de désamiantage.

Le présent avenant n°1 a pour objet la réalisation de ces travaux complémentaires de désamiantage qui comprennent :

- Travaux préparatoires : plan de retrait, suivi administratif 1 500,00 € HT
- Installation de chantier : coffret de chantier et contrôle, installation des sas de décontamination, confinement et déconfinement réglementaire 6 750,00 € HT
- Dépose en sous-section 3 : dépose des menuiseries avec mastic amianté 6 990,00 € HT
- Evacuation des déchets : traitement des déchets en ISDD 2 500,00 € HT
- Analyses / métrologie 1 750,00 € HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 19 490,00 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 41.52 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	46 942,18 € HT
Montant de l'avenant n° 1	19 490.00 € HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	66 432.18 €HT +41.52 %

Les devis et FTM justifiant du montant de ces adaptations sont joints en annexe au présent avenant n° 1.

ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché

Pour QUALIT'R
Le gérant

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M.

M. Michel DYEN
